

REPUBLIQUE

FRANCAISE

DEPARTEMENT  
du  
GARD

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE  
Séance du 19 AVRIL 2017**

Envoyé en préfecture le 03/05/2017

Reçu en préfecture le 03/05/2017

Affiché le 04/05/2017 SLO

ID : 030-213002215-20170419-DEL2017\_04\_050B-DE

Le Maire,



Numéro et objet de la  
délibération

**2017\_04\_050B  
ANNULE ET REMPLACE  
DEL2017\_04\_050**

**URBANISME  
DEBAT DU PADD**

**RAPPORTEUR : Patrick  
MANETTI**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT et le DIX-NEUF AVRIL, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André HEUGHE, Maire

Etaient présents : Patrick MANETTI, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Hervé FARDET, Mireille DAINESI, Adjoints,

Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Raymonde ROTH, Patrick POULENAS, Michel AHMED-OUAMEUR, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Sylvain REBOUL, René RODRIGUEZ, Marie-Claire GRANIER, Karine FERRARO, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Mireille GROS-JEAN qui donne pouvoir à Mireille DAINESI  
Franca DI SALVO qui donne pouvoir à Hervé FARDET  
Henri ROUSSILLON qui donne pouvoir à Alain DIVINE  
Michèle BONNARD qui donne pouvoir à André HEUGHE  
Marguerite MAESTRINI qui donne pouvoir à Jean-Marc TAILLEUR  
Dorothee LAROCHE qui donne pouvoir à Anne-Marie GOURIOU  
Stéphanie BOBIN qui donne pouvoir à Patrick MANETTI  
Nathalie NURY qui donne pouvoir à René RODRIGUEZ

Absent :

Jacques BAUZA

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

Par délibération N°2012\_10\_119 du 24 octobre 2012, l'Assemblée municipale a délibéré à nouveau sur la mise en révision générale du POS, délibération complétée en séance du 19 avril 2017.

Un premier débat du PADD a eu lieu en séance du 22 novembre 2012, puis un deuxième en date du 21 juin 2016. Il convient de revoir le dossier qui précise certains points relevés par la DDTM. La commune est assistée par le bureau d'étude CITADIA d'Avignon.

D'autre part, depuis l'intégration au Grand Avignon au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convenait de mieux préciser l'impact de l'habitat social dans les projets futurs. Enfin, une zone d'habitat futur Route de Nîmes devait être défendue au regard de la carte hydraulique présentée à la municipalité par le SMABVGR et discutée avec la DDTM.

Ainsi un nouveau travail doit être débattu en conseil et une réunion des Personnes Publiques Associée doit être organisée.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé

A DEBATTU du PADD du futur PLU de la commune de Roquemaure,

Ainsi fait et débattu les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,  
LE MAIRE, André HEUGHE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*